

TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

Le Lycée des
Métiers Saint
Gabriel vous
remercie pour la
confiance
renouvelée que
vous portez
dans ses
formations

Au Lycée des Métiers Saint
Gabriel, nos élèves grandissent
et apprennent quotidiennement
au contact des entreprises.
Technicité, innovation, écologie :
ils sont prêts à relever les défis
du monde du travail d'aujourd'hui
et de demain.

Nous les formons,
vous les recrutez.

En versant la taxe
d'apprentissage au Lycée des
Métiers Saint Gabriel, vous
contribuez à l'excellence de
leur formation.

Pour tous renseignements,
un seul contact

Jean-Baptiste GENTRIC
06 65 50 23 00
DDFP@stgabriel29.fr



TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

OUVERTURE DE CAMPAGNE le 27 MAI 2024

UNE ACTION EN 3 TEMPS

1

CALCULER LE
MONTANT DÛ
AU TITRE DE LA
MASSE
SALARIALE

2

DÉCLARER & PAYER
CE MONTANT A
L'URSSAF VIA LA
DSN D'AVRIL 2023

3

ATTRIBUER
LE VERSEMENT
VIA LA
PLATEFORME
SOLTEA

Fléchage du
bénéficiaire
sur la
plateforme
SOLTEA

COMMENT FONCTIONNE SOLTEA ?

Sur www.soltea.gouv.fr

- Cliquez sur établissements bénéficiaires
- ENTREZ NOTRE CODE ÉTABLISSEMENT : UAI 0290168A
- Entrez le pourcentage de taxe que vous souhaitez nous attribuer
- C'est fait, vous avez contribué à l'excellence de nos formations !

NOS ÉLÈVES VOUS REMERCIENT

